

Date de dépôt : 6 janvier 2009

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition contre le projet d'aménagement de la rue du Beulet

Rapport de M^{me} Lydia Schneider Hausser

Mesdames et
Messieurs les députés,

La pétition 1585 a été étudiée par la Commission des pétitions lors de sa séance du 6 novembre 2006. La présidence a été assurée par M. Eric Leyvraz et le procès-verbal tenu par M. Christophe Vuilleumier.

L'étude de cette même pétition 1585 a été reprise une nouvelle fois en date du 24 novembre 2008. La présidence a été assurée par M. Roger Golay et le procès-verbal tenu par M. Christophe Vuilleumier.

Audition de M^{mes} Jacqueline Meng et Hélène Bovard, pétitionnaires, en date du 6 novembre 2006

Le problème soulevé par la pétition est une mesure de diminution du nombre de places de parc à la rue du Beulet décidée par la Ville de Genève.

M^{me} Meng explique être entrée dans le « comité du Beulet », qui n'a pas fonctionné de manière démocratique. La décision d'installer des bacs à fleurs et des bancs était prise d'entrée de jeu. Les 40 commerçants existant à la rue du Beulet n'ont pas pu donner leur avis; elle informe avoir leurs attestations affirmant ce fait. M^{me} Meng estime avoir été confrontée à de la mauvaise foi, raison pour laquelle elle s'est retirée de ce comité lors de la dernière réunion. Elle déclare en outre qu'il est inutile de dépenser de l'argent pour des décorations superflues.

Au travers des questions, il ressort que le « comité du Beulet » était en réalité une réunion d'information à laquelle a participé le conseiller administratif M. Ferrazino.

Cette pétition a également été envoyée au Conseil municipal.

Lors de la discussion de la commission est ressorti qu'un tel projet d'aménagement relève uniquement de la Ville de Genève. D'après un récent arrêt du Tribunal fédéral, l'OCM (Office cantonal de la mobilité) doit valider la mise en place de zones 30 décidées par la commune, ce qui a certainement été fait à la rue du Beulet.

Le président passe alors au vote sur l'ajournement des travaux sur cette pétition dans l'attente de la réponse du Conseil municipal de la Ville de Genève :

En faveur : 3 S, 2 Ve, 1 R, 2 PDC, 1 MCG, 1 UDC.

A l'unanimité.

Commission des pétitions du 24 novembre 2008

Les commissaires ont reçu un extrait du mémorial de la séance du Conseil municipal du 5 juin 2007 se référant à la pétition intitulée « Contre le projet d'aménagement de la rue du Beulet ». Sous la plume de M. Olivier Norer, un rapport sur cette pétition a été rendu par la Commission de l'aménagement et de l'environnement.

Le Conseil municipal a accepté par 39 oui contre 35 non (1 abstention) de suivre les conclusions de la susdite commission municipale qui demandait le classement de la pétition.

M. Golay, président de la Commission des pétitions, mentionne que tous les documents disponibles sont parvenus aux commissaires.

Une commissaire déclare que cette pétition avait été suspendue car elle relevait de la compétence de la Ville de Genève.

Le président lit ensuite l'extrait de procès-verbal de la séance du 6 novembre 2006.

Le président passe au vote du dépôt de la pétition 1585 sur le bureau du Grand Conseil.

En faveur : 12 (3 S, 2 Ve, 2 PDC, 2 L, 2 R, 1 MCG)

Pétition (1685)

contre le projet d'aménagement de la rue du Beulet

Mesdames et
Messieurs les députés,

Suite au forum du 6 juin 2006, à la Maison de Quartier de Saint-Jean, et aux informations reçues alors, cette pétition nous paraissait importante afin d'avoir l'avis non seulement des commerçants, mais également des habitants du quartier de Saint-Jean concernés par le projet « Rue du Beulet ».

Il faut savoir que les commerçants du cœur de Saint-Jean (Beulet, Gallatin, Confessions, Contrat-Social, Rond-Point, et haut de Saint-Jean) travaillent avec une clientèle venant principalement de l'extérieur puisque eux même ne sont pas habitants du quartier. Vous pouvez constater des signatures de toutes nationalités qui fréquentent le quartier et les commerces.

Depuis le début du projet « Rue du Beulet », assistant aux séances de comité, à la majorité nous avons demandé d'attendre la fin de la réalisation du PLQ de la rue de Saint-Jean et de la zone 30 km/h.

Il est évident que l'aménagement de la zone 30 km/h et des pistes cyclables sur le haut du quartier va changer toute la topographie des lieux et la répartition des places de parking.

Il faut souligner que nous avons toujours perçu dans le comité, une attitude de « déjà décidé », le Forum n'a pas changé nos craintes et nos impressions.

Pour nous tous, notre quartier sera toujours une priorité, c'est la raison pour laquelle nous souhaitons être entendus par la Commission des pétitions afin de pouvoir développer les arguments qui nous tiennent à cœur pour la défense de la qualité de vie de nos habitants, ainsi que la défense de nos commerçants.

N.B. : 851 signatures
M^{me} Jacqueline Meng
12, avenue De-Gallatin
1203 Genève